

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 986

Artikel: Évolution : les bourses à la corbeille
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bourses à la corbeille

(y) L'opinion publique a constaté avec étonnement le peu de traces laissées par le crash d'octobre 1987. Mais les spécialistes ont noté que si les cours des titres remontaient rapidement, le système boursier suisse, lui, ne s'en remettrait pas, car ce choc a mis cruellement en évidence ce que les initiés savaient depuis longtemps: les sept bourses suisses forment un ensemble très composite, tout juste opérationnel en temps normal, mais incapable de faire face tant à des circonstances exceptionnelles qu'à l'évolution générale des affaires boursières.

A l'ère de la globalisation planétaire et de l'informatisation intensive des services bancaires et financiers, la survie en Suisse de sept bourses, dont trois seulement d'importance au moins internationale, a tout le charme de la désuétude, auquel les banquiers sont plus sensibles pour leurs vêtements et leurs manières en société que pour les prestations de la place financière suisse. Pour ne rien dire de la situation réglementaire: une loi cantonale régit les corbeilles de Zurich, de Bâle et de Genève (la loi date du 20 décembre 1856 et le règlement d'exécution qui la complète date du 2 septembre 1930); quant aux bourses de Berne, Lausanne, Saint-Gall et Neuchâtel, elles se gouvernent par leurs propres règlements ou statuts.

Conscients de l'inadaptation des structures des bourses suisses, MM. Markus Lusser et Otto Stich ont fait leur part pour les corriger en automne 1988: le directeur de la BNS devant les banquiers réunis pour leur journée annuelle et le ministre des finances en créant un groupe de travail sous la présidence de Daniel Kaeser, par ailleurs chef de la trésorerie fédérale, chargé d'étudier une éventuelle législation sur les affaires boursières en Suisse. Ledit groupe de travail vient de formuler ses prudentes propositions contre lesquelles la NZZ et certains milieux professionnels n'ont pas hésité à déclencher un violent tir de barrage. Selon ces milieux, la loi devrait se borner à faire la police autour des corbeilles, en en limitant l'accès aux personnes et aux titres honorables. Pas question, selon eux, d'insérer dans la législation boursière des règles relatives aux OPA ou aux actions liées, par exemple, qu'ils préfèrent renvoyer au droit des sociétés anonymes — quitte à les faire basculer au Parlement...

La bourse lémanique

Mais tout cela n'est que jeu de législateur à côté de l'évolution qui marque désormais le système boursier suisse. Des innovations, telles que SOFFEX ou bientôt la bourse électronique suisse, vont en effet avoir raison de la majorité des corbeilles helvétiques. La bourse de Lausanne en particulier, dont les dix-huit membres ont aménagé à grands frais de nouveaux locaux en 1987, va devoir considérablement réduire ses affaires et, à terme, se replier sur Genève, où deux places sont réservées, l'une pour la BCV et l'autre pour l'une des douze banques non encore représentées à la corbeille genevoise. Tout indique en tout cas que le processus de concentration, qui affecte toutes les branches de

l'économie, n'épargnera pas le système boursier suisse traditionnel. Compétitivité internationale oblige, les bourses régionales semblent condamnées à disparaître et seules les places de Zurich, Genève et Bâle, qui forment l'Association tri-partite des bourses, peuvent envisager l'avenir avec une certaine confiance, elles qui sont à l'origine du projet de bourse électronique suisse et tiennent à en être aussi les bénéficiaires.

Zurich survivra

D'ici que le législateur intervienne, la situation aura donc beaucoup changé et la réglementation fédérale ne concernera sans doute plus que trois places, déjà régies chacune par une loi cantonale. Les investisseurs n'ont rien à faire de tout cela, et les observateurs suivent avec attention ce nouveau choc des technologies (informatisation) et des structures (fédéralisme). Il est vrai qu'à l'heure des cours communiqués à toute la planète au fur et à mesure des cotations sur les principales places financières du monde, les bourses régionales suisses sont tout juste bonnes à jeter à la corbeille. Et on ne serait pas étonné que d'ici quelques années, celle de Zurich, qui traite à elle seule pour quelque six cent milliards d'affaires par an, soit présentée comme la seule ayant, en Suisse, la taille nécessaire pour mériter de survivre. ■

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Le gaspillage par la paresse

(pi) Les experts qui ont présenté il y a un peu plus de deux ans les scénarios énergétiques ont affirmé qu'il est possible de se passer du nucléaire sans remettre en question notre confort. Depuis, les politiciens continuent d'ignorer ces avis autorisés. Et pourtant...

Rester dans son fauteil: quel gain de confort !

Chaque ménage suisse, ou presque, possède un ou plusieurs appareils audiovisuels: téléviseur, vidéo, éventuellement caméra, etc. Leur consommation en électricité a fortement décru, grâce aux progrès techniques. Ainsi, les pre-

mières télévisions couleur consommaient 300 W, alors que les postes modernes se contentent de 80 à 90 W. L'économie est déjà importante. Elle pourrait l'être plus encore si les appareils étaient effectivement éteints après usage, et non pas laissés en mode attente afin de pouvoir être réenclenchés grâce à la télécommande. Car un téléviseur qui fonctionne deux heures par jour consomme 65 kWh par an pour diffuser un programme et 80 kWh pour rester en mode attente...

Le rapport consommation utile/consommation superflue est encore plus aberrant avec les enregistreurs vidéo. Le service de recherche de la SSR estime